

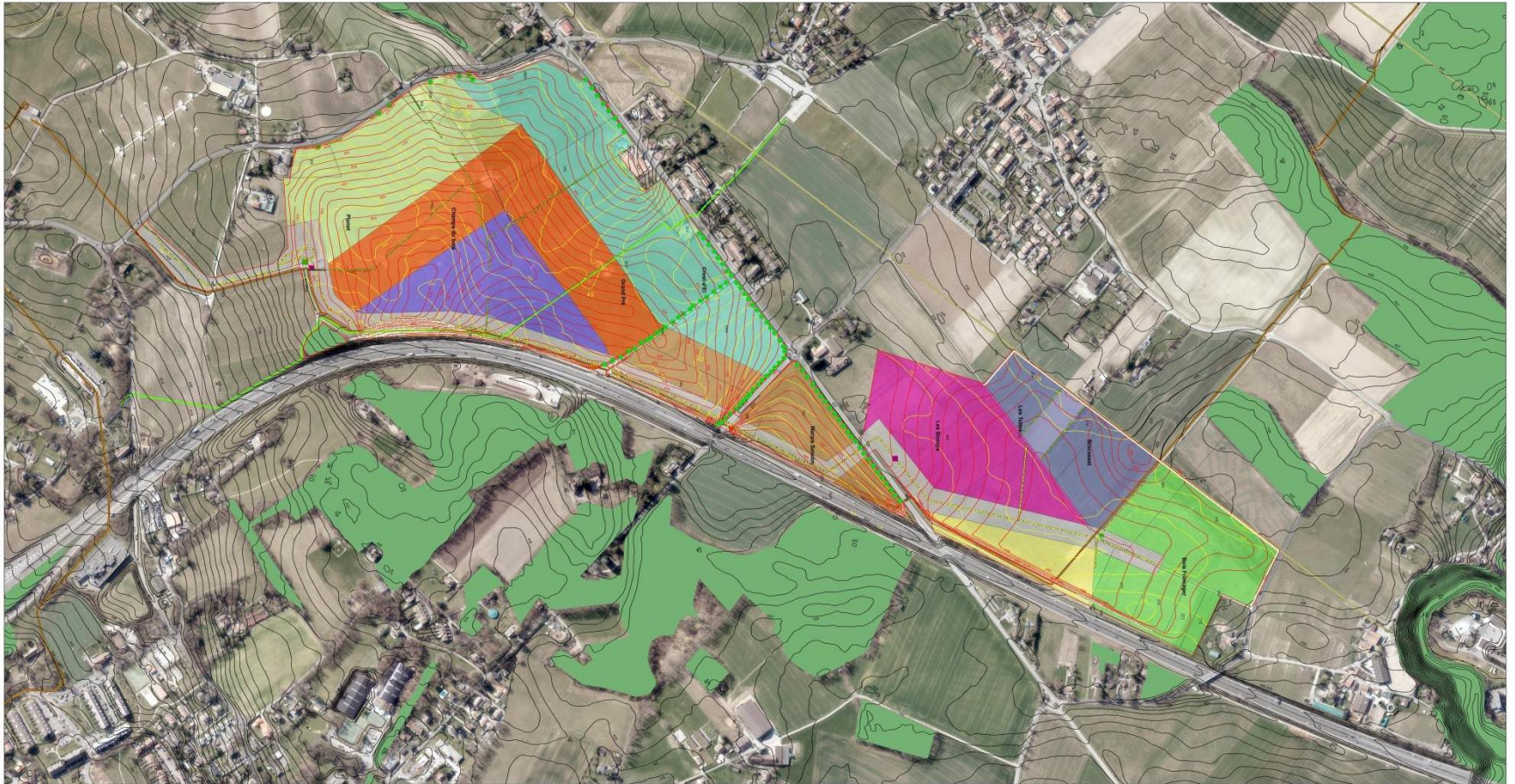
Projet de « décharge » type A à Collex-Bossy et Bellevue



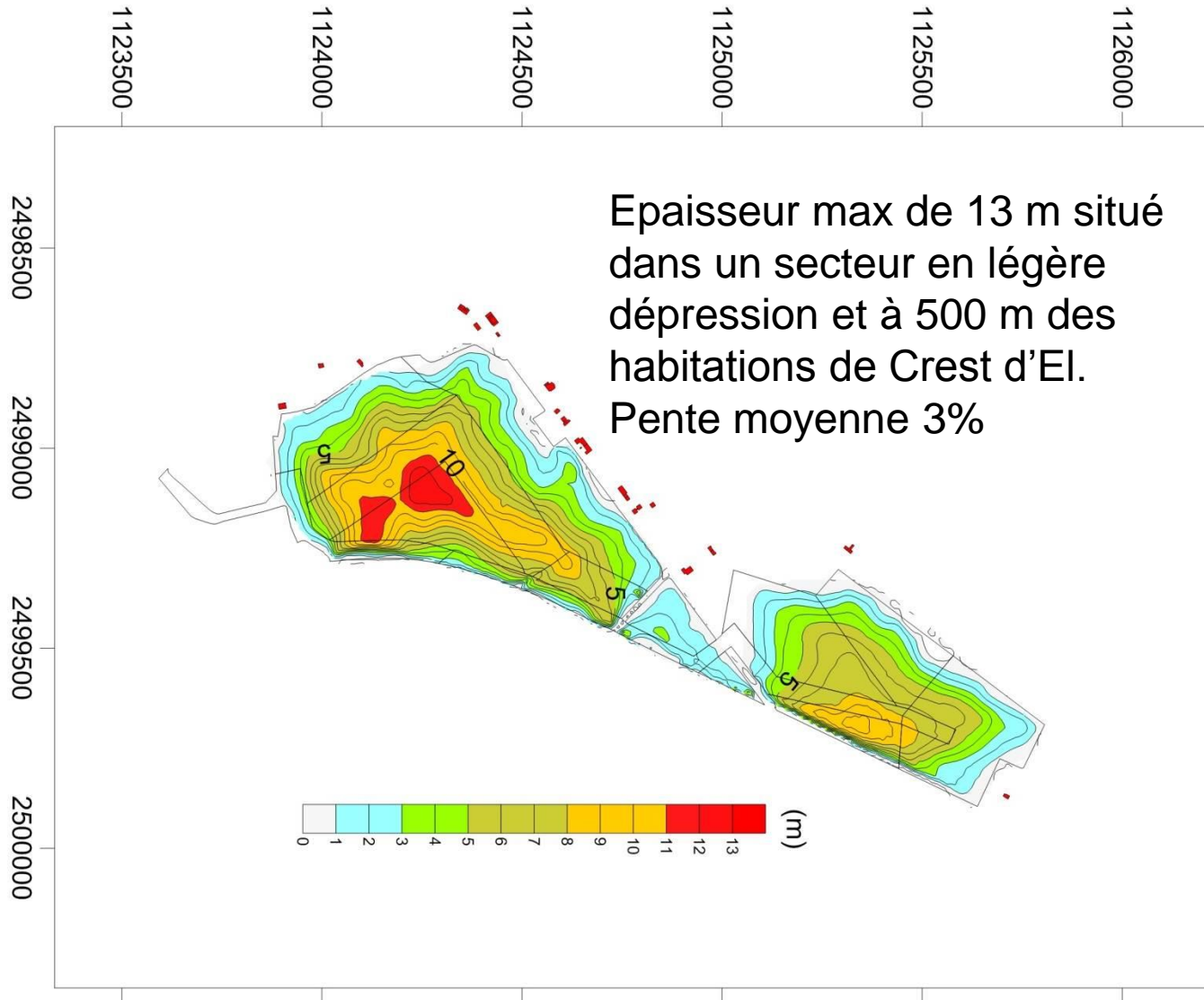
Les sites GN1 et GN2 ont été retenus pour les raisons suivantes

- La qualité des sols est en grande partie détériorée. Le projet doit permettre une amélioration des sols;
- L'accès peut se faire en évitant le transit par des zones habitées et l'accès est proche de l'autoroute;
- Le projet permet une réduction des nuisances sonores à termes pour plusieurs récepteurs sensibles.

Périmètre de la décharge et découpage des étapes



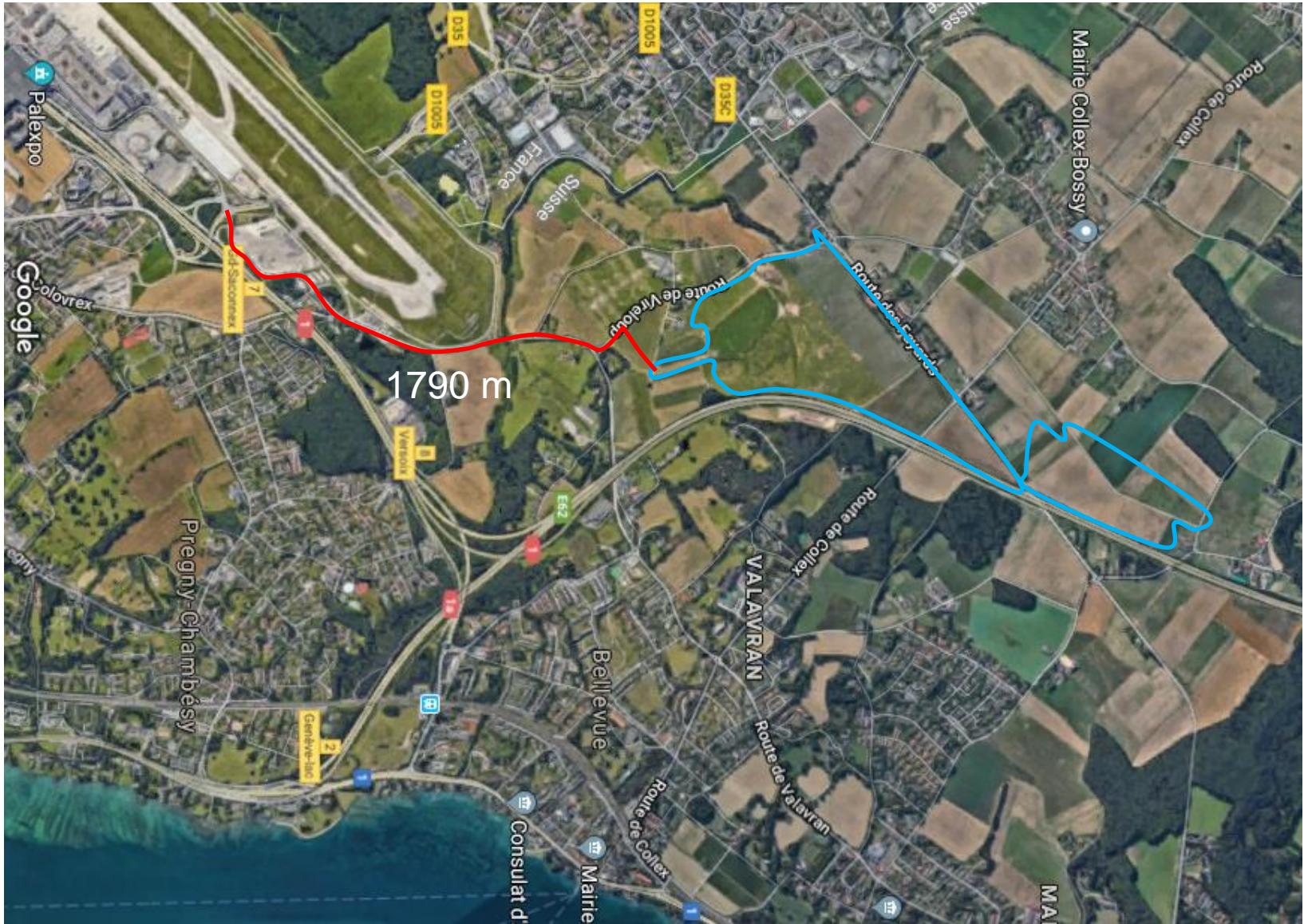
Epaisseur de remblais



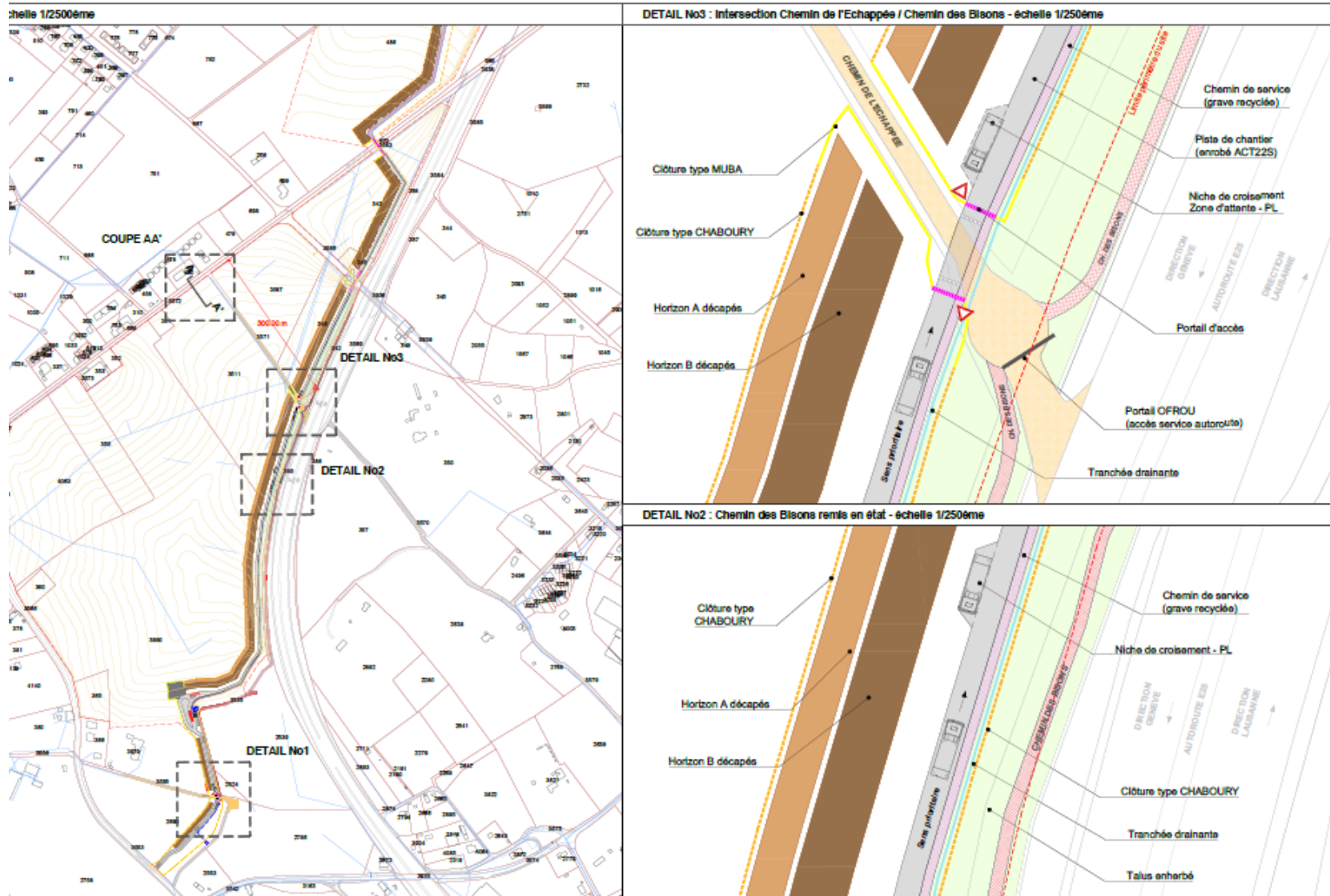
La décharge en quelques chiffres clés:

- 3'24 mio de m³ de matériaux d'excavation non pollués (GN1 ~1 mio, GN2 ~2.2 mio);
- Environ 9 années d'exploitation à raison de 350'000 m³/an;
- Un flux de camions 133 voyages/jours;

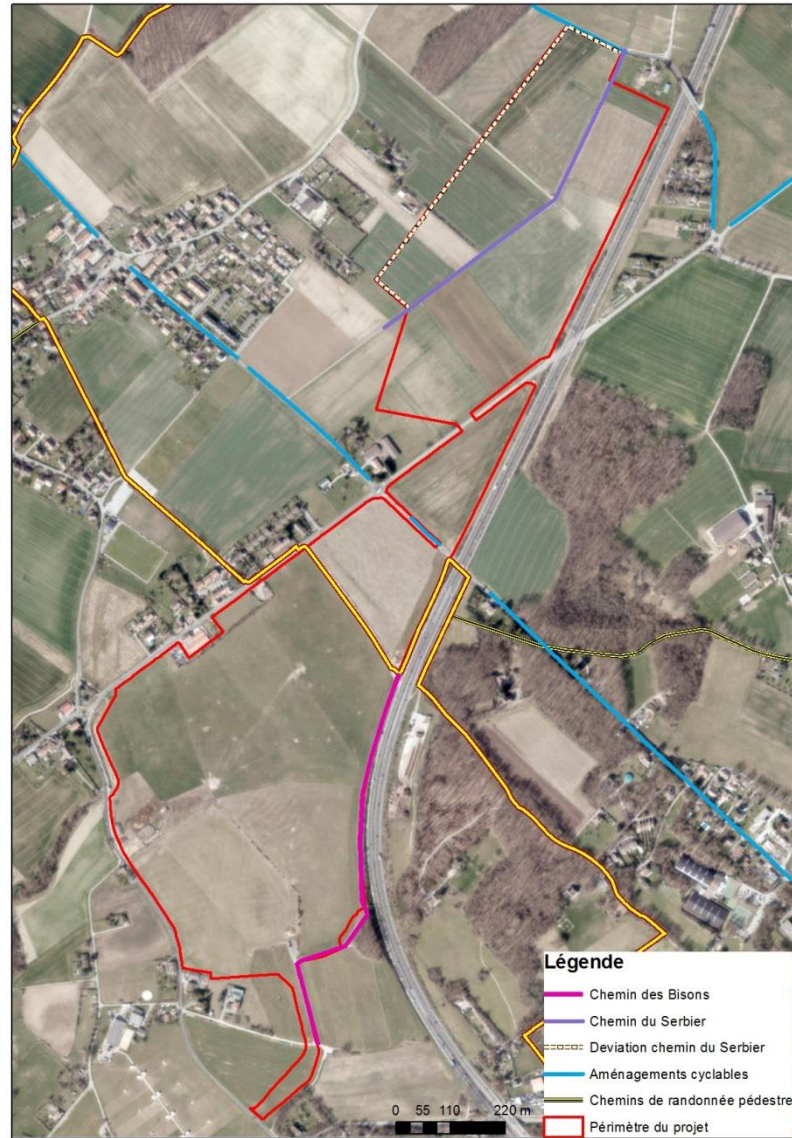
Accès au site



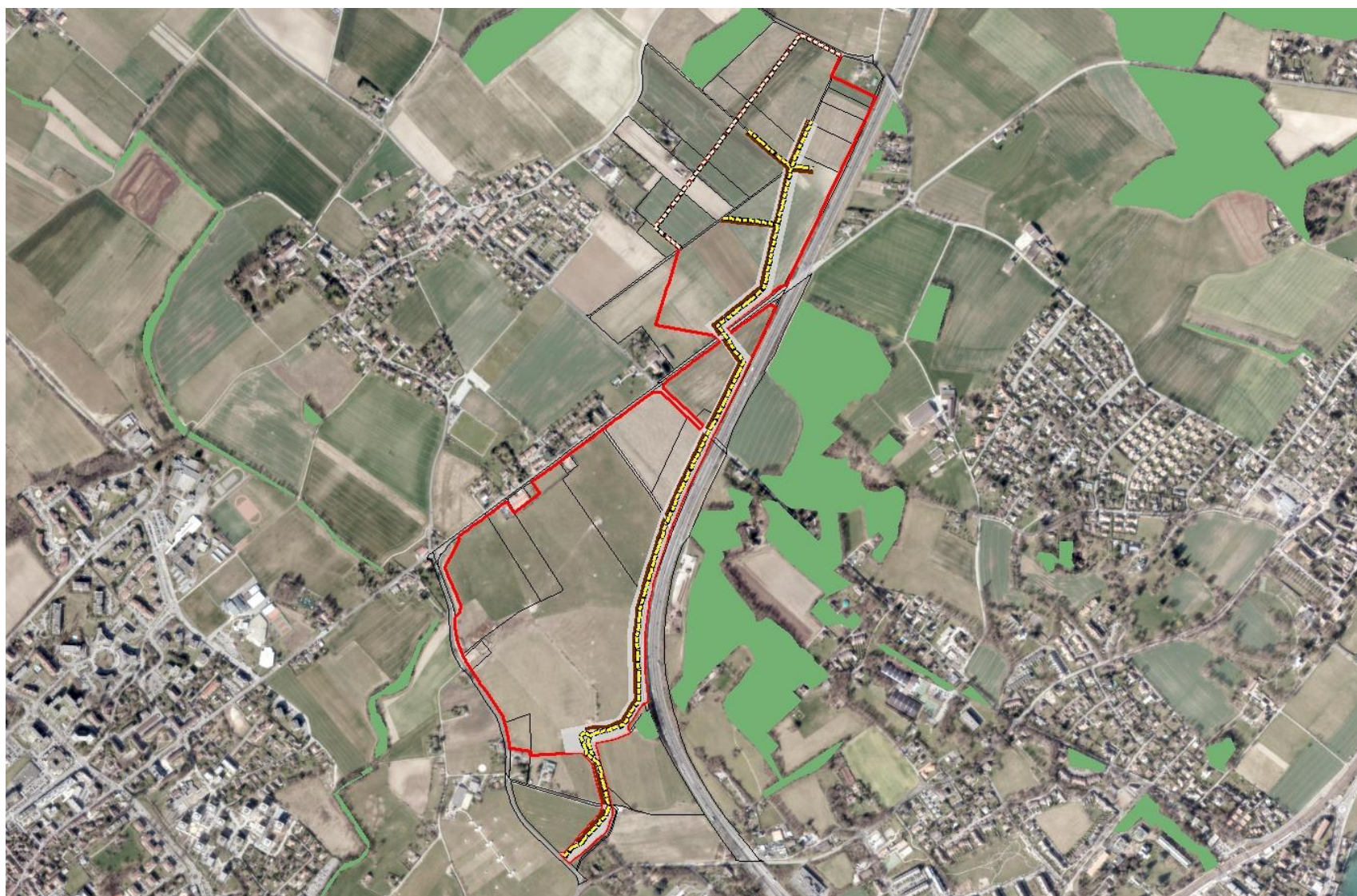
Accès et circulation sur le site



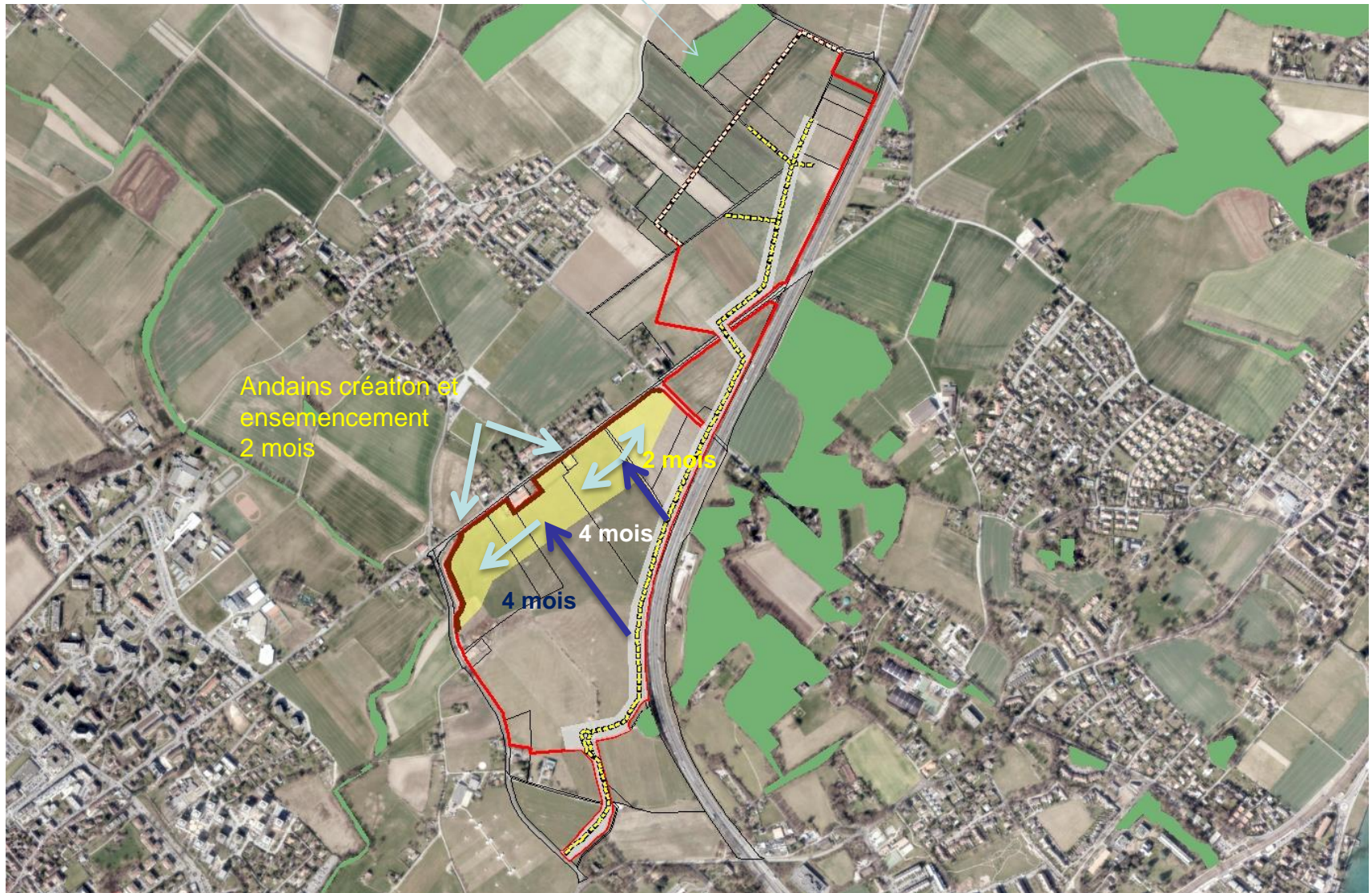
Maintenance des sentiers pédestres



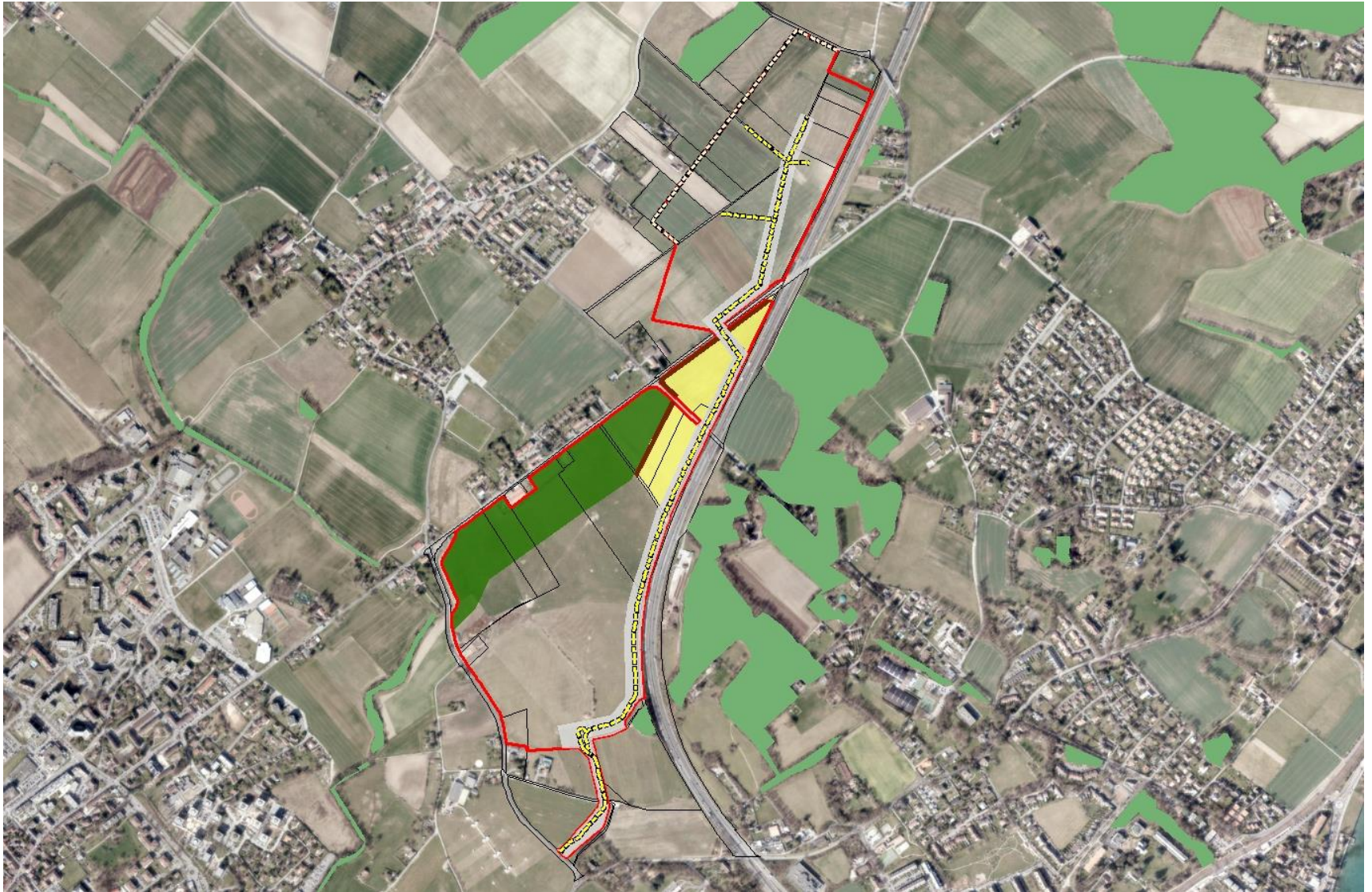
Phasage



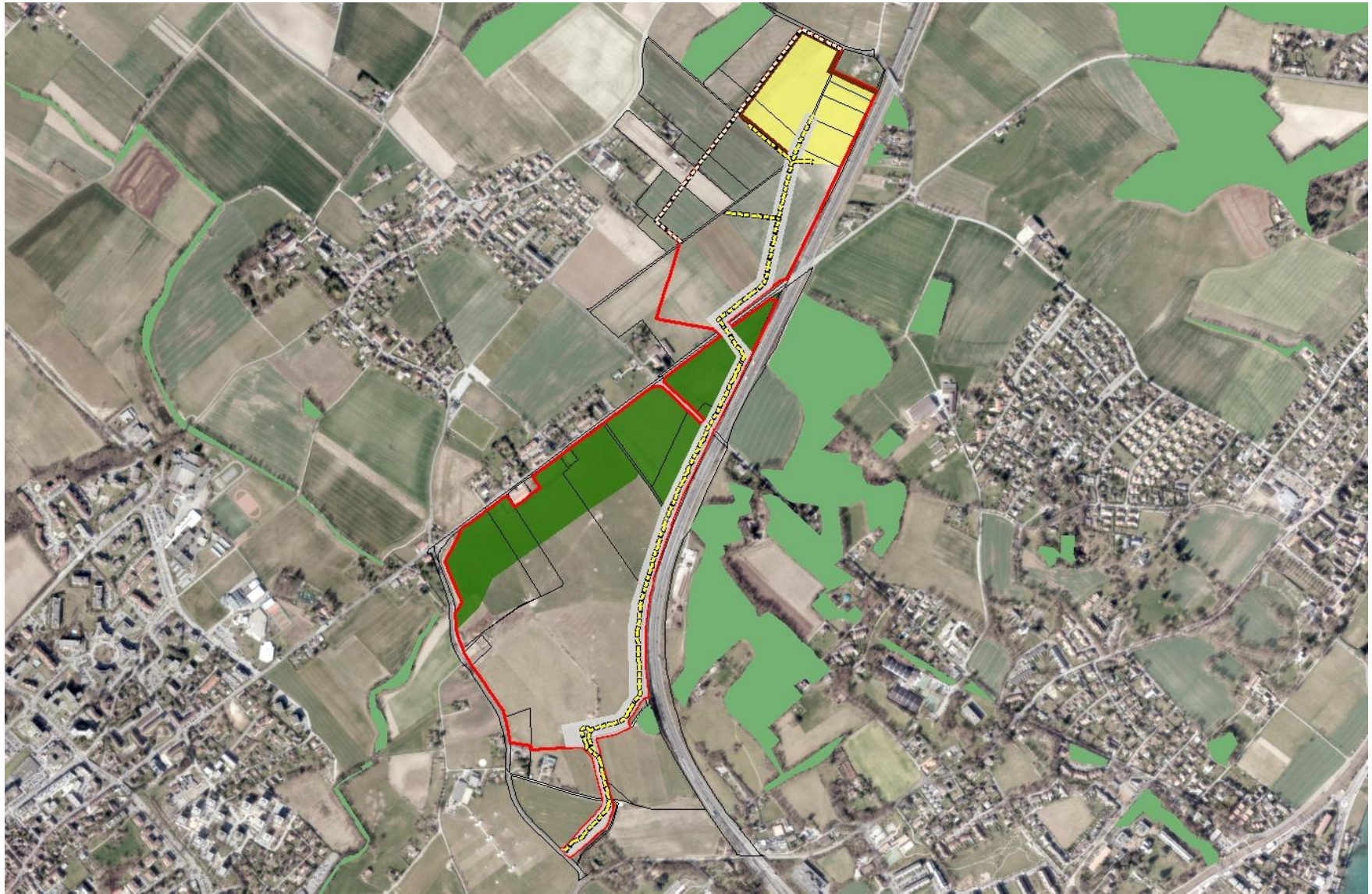
Phasage



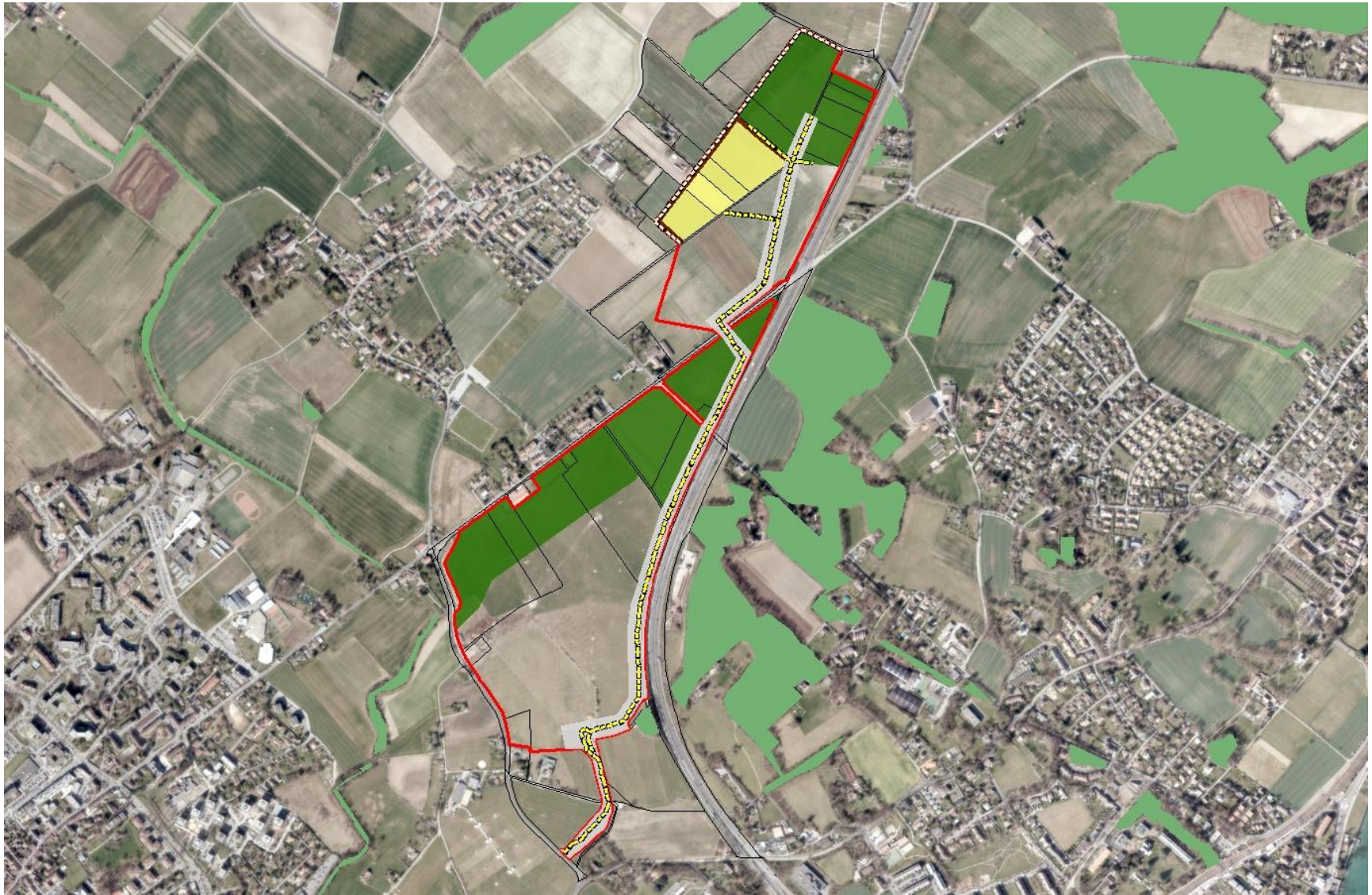
Phasage



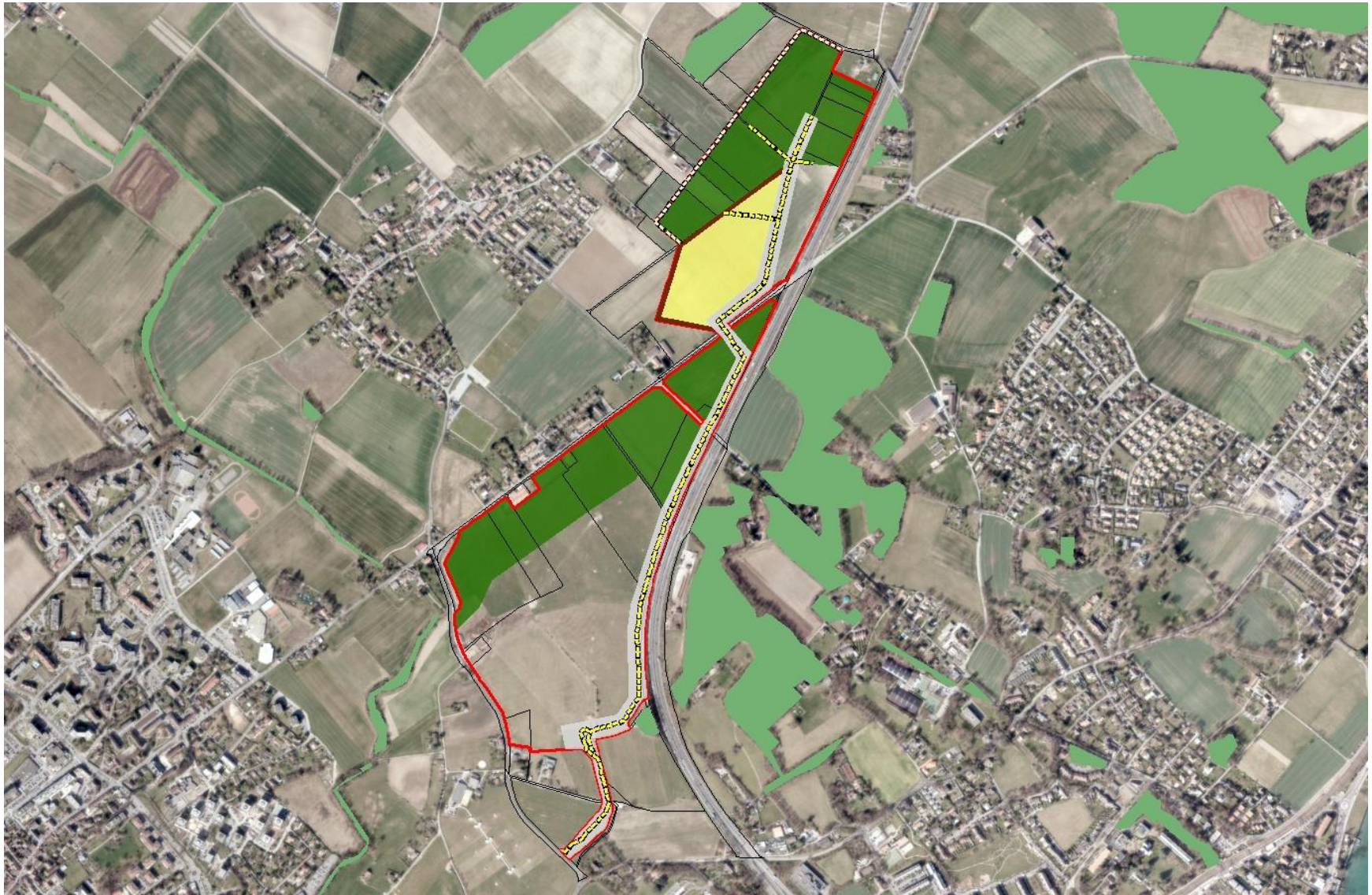
Phasage



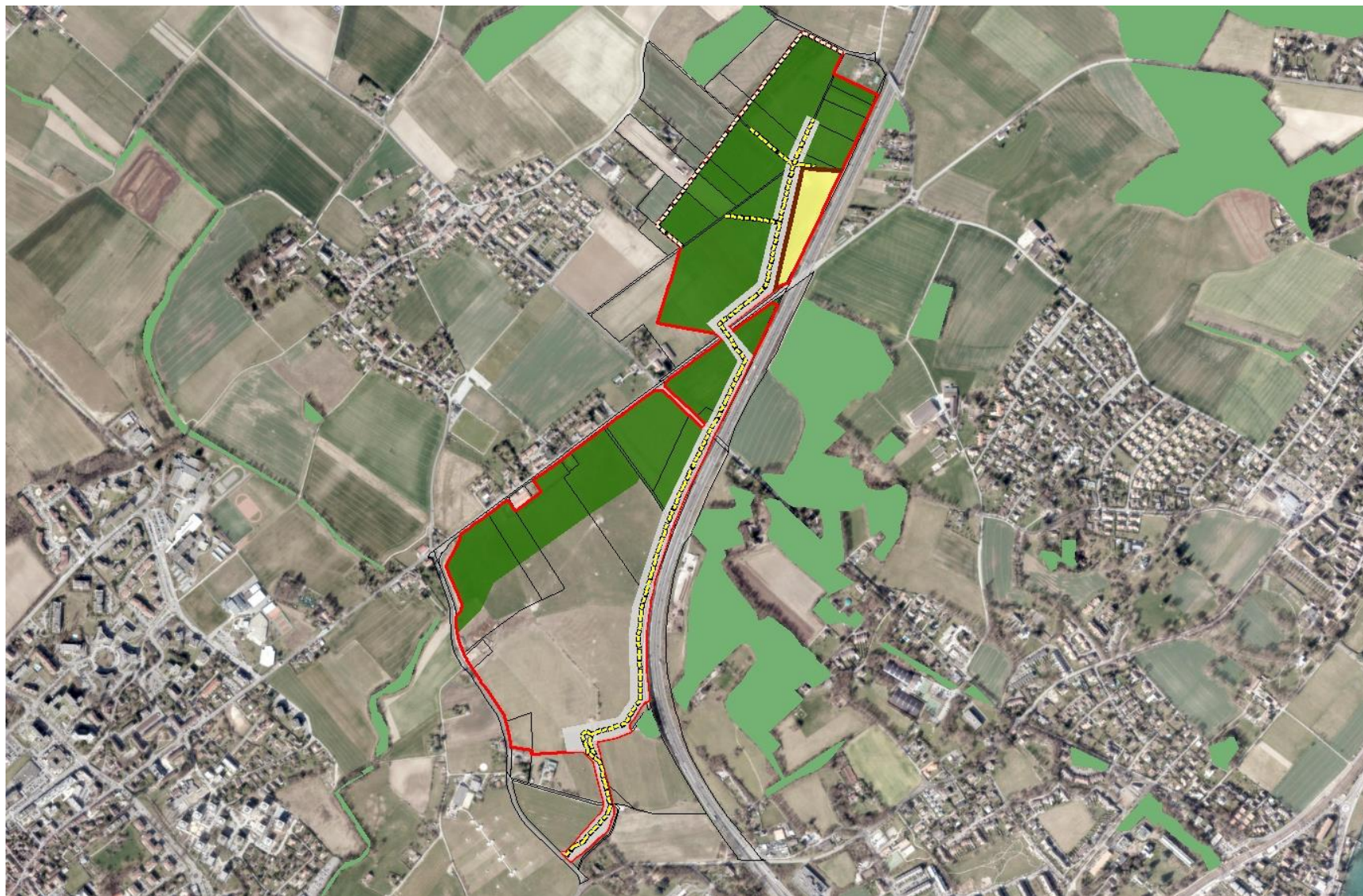
Phasage



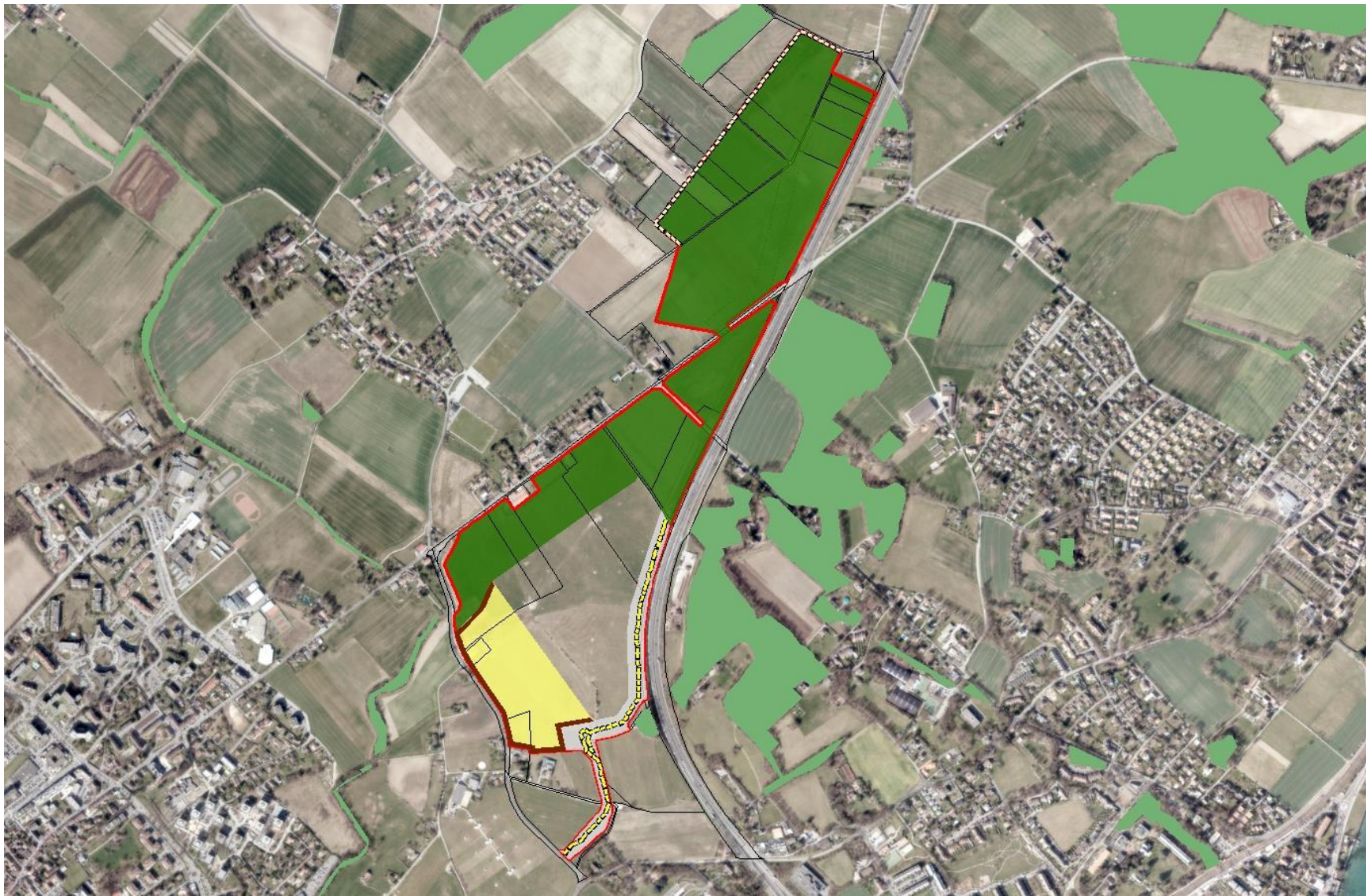
Phasage



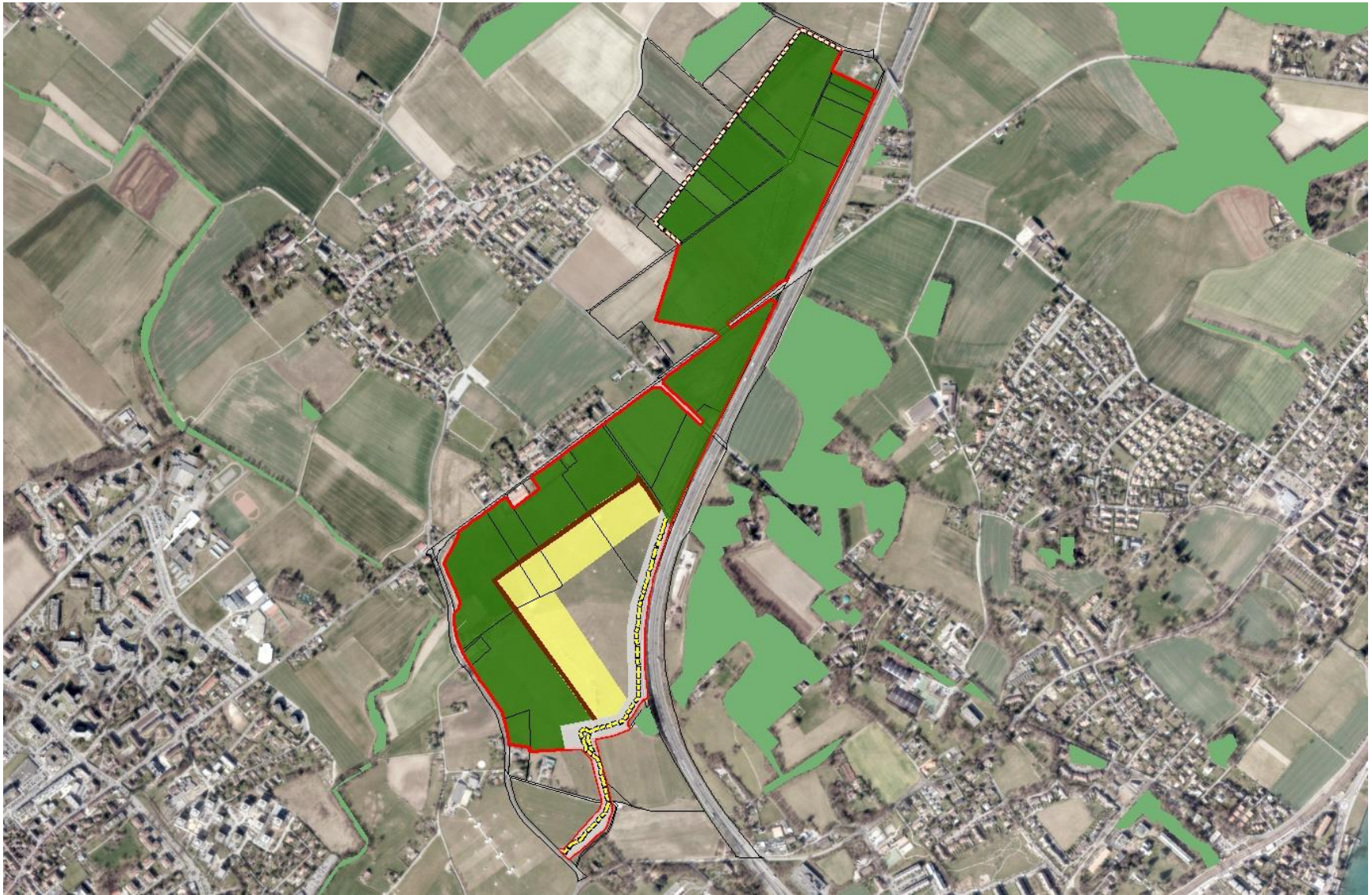
Phasage



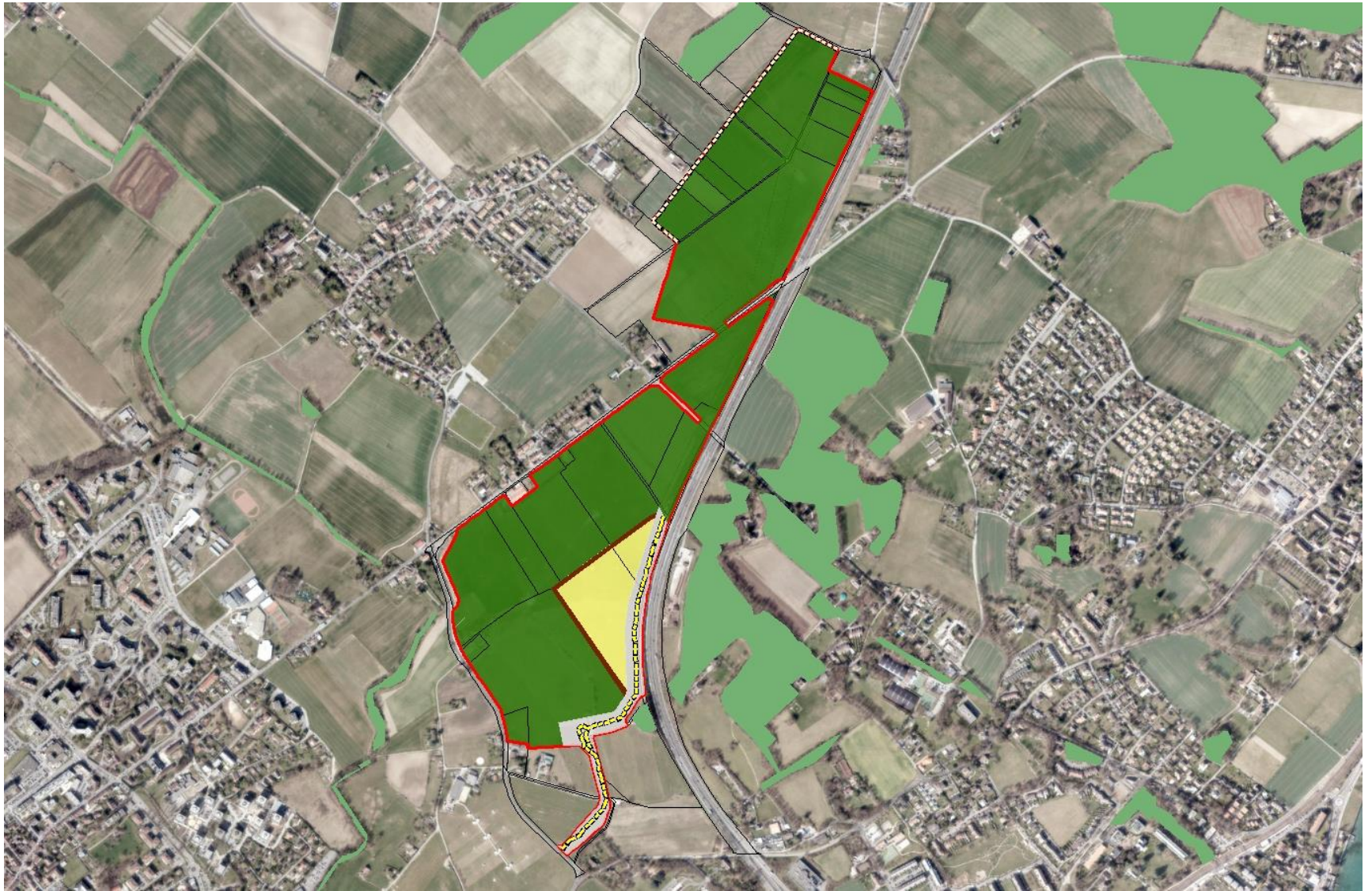
Phasage



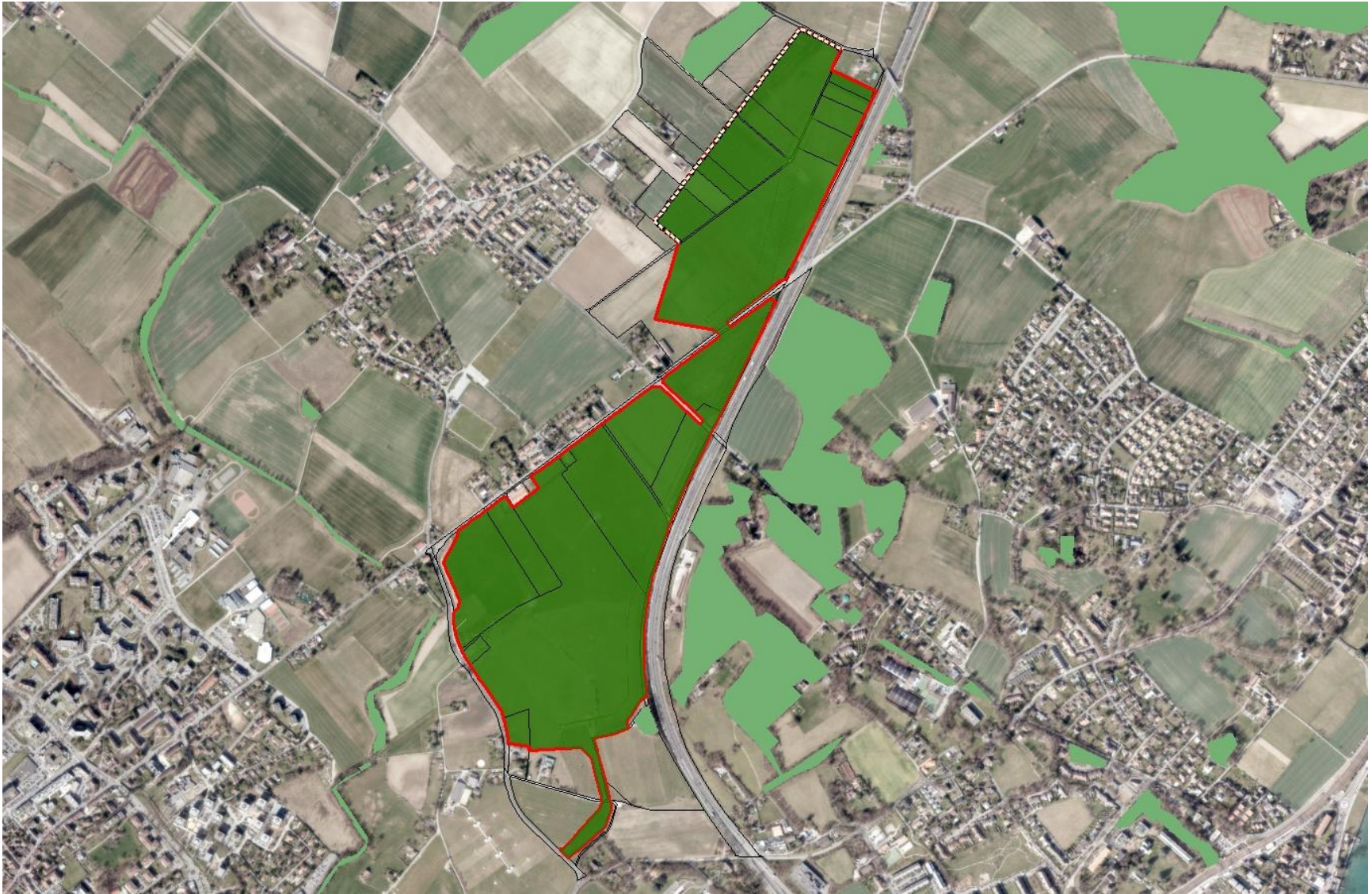
Phasage



Phasage



Phasage



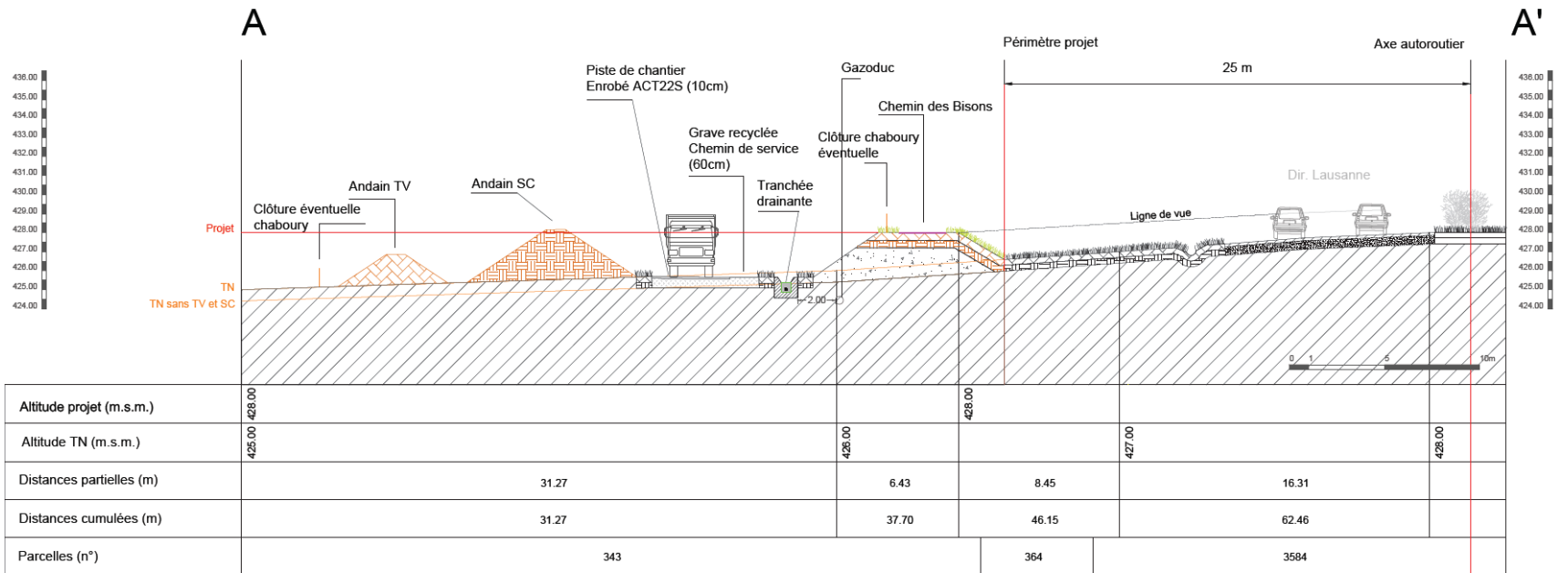
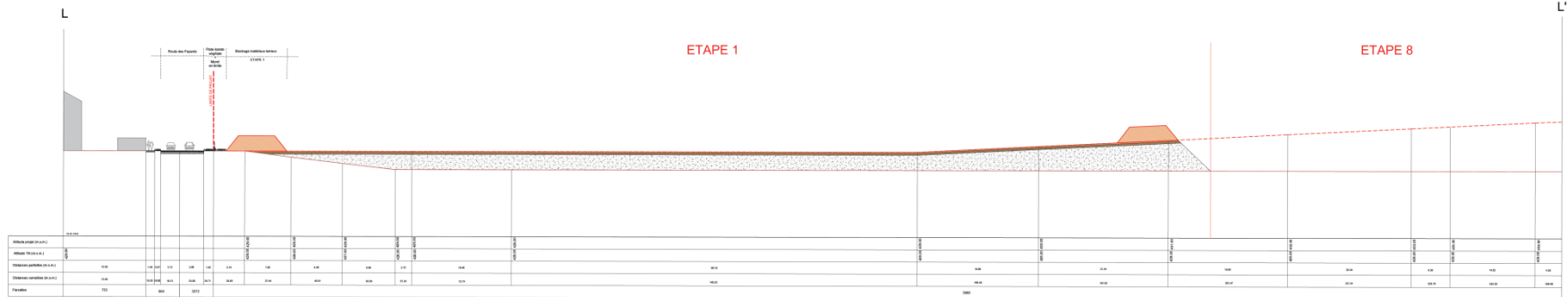
Mesures prises pour limiter les nuisances sonores



Mesures prises pour limiter les nuisances sonores

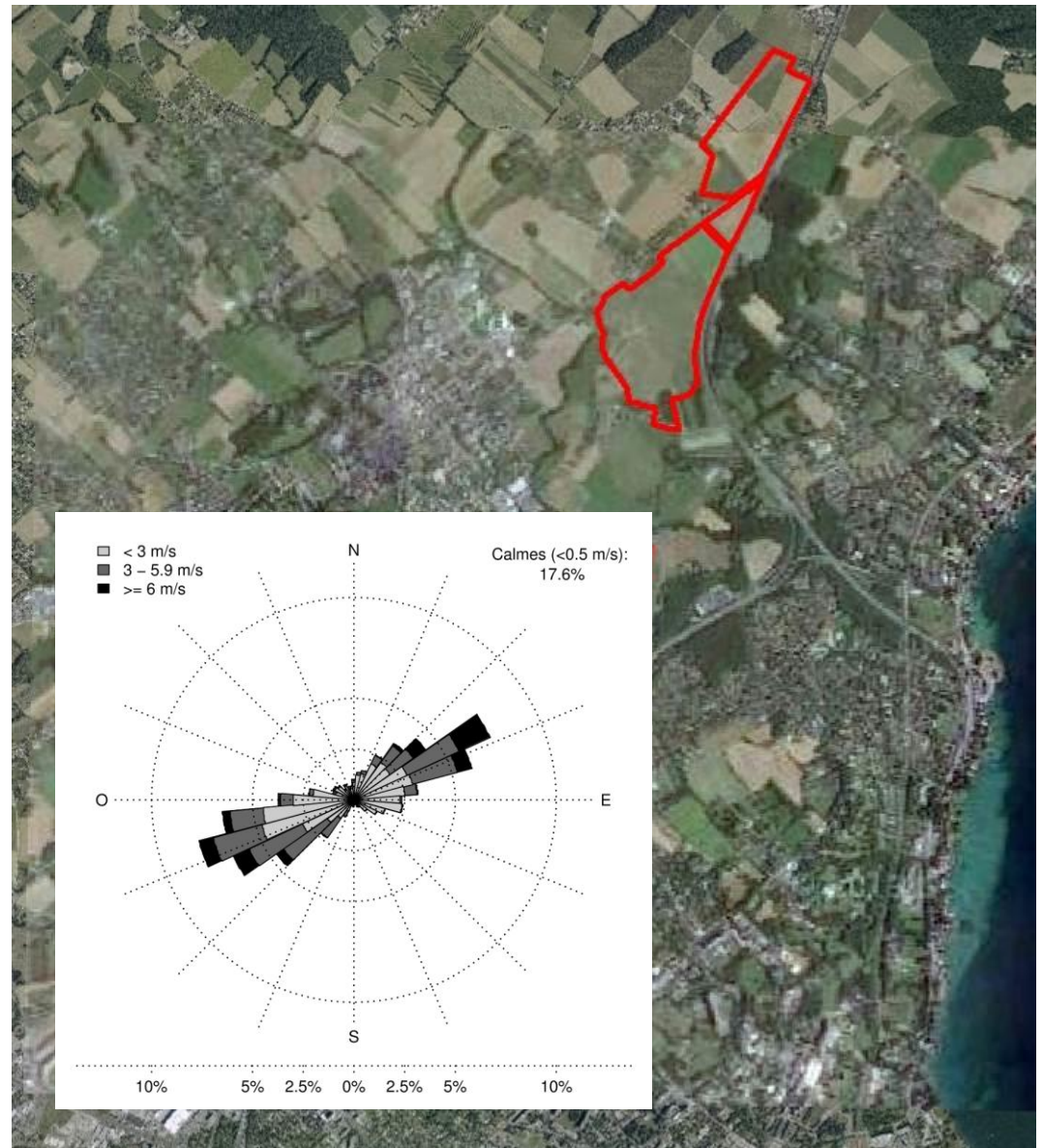
- Réaliser les talus prioritairement entre l'exploitation et les récepteurs sensibles. Ces talus doivent être suffisamment hauts pour assurer le respect des valeurs de planification;
- Contrôle des niveaux de bruit avec un sonomètre.
- Horaires réduits au droit des récepteurs sensibles et secteurs proches des habitations.

Mesures prises pour limiter les nuisances sonores



Mesures prises pour limiter les polluants atmosphériques

Direction
des vents
ENE -OSO



Mesures prises pour limiter les polluants atmosphériques

- Tous les engins sont équipés de filtre à particules;
- Revêtements en enrobé des pistes depuis l'entrée du site, jusqu'à la route de Fayards pour éviter un dégagement de poussières.
- Humidification des pistes dès que nécessaire (soit dès l'apparition de légères levées de poussières).



Mesures prises pour limiter les polluants atmosphériques

Comparaison (Source OFEV):	NOX	PM
Voiture (Euro 6 Essence)	0.582 gr/km	0.026 gr/km
Camion (40 tonnes Euro 6)	3.266 gr/km	0.046 gr/km
Camion (40 tonnes Euro 5)	5.65 gr/km	0.075 gr/km
Bulldozer 130-300 kW 2015	0.268 kg/h	0.0017 kg/h
Bulldozer 130-300 kW 2010	0.4866	0.0026 kg/h

Route de Colovrex, émissions jours pour 1km de tronçon

Voitures 11'200 vhc/j	11.2 kg	291 gr
Camions Euro 6 133 voyages/j	0.9 kg	12 gr
Bulldozer 2015 7h de travail	1.9 kg	12 gr

Mesures prises pour limiter les polluants atmosphériques

- Pose d'une installation de lavage des roues à la sortie du site.
- Nettoyage des voies publiques à la sortie de la décharge, si nécessaire.
- Mandataire externe pour contrôler la bonne application des mesures prévues dans le rapport d'impact.



Impact sur le paysage



De l'autoroute au chemin de l'Echappée

Sur une distance d'environ 350 mètres.
Vue dégagée sur les bois d'Avault, la route de Collex et l'autoroute. Le chemin de l'Echappée marque la ligne d'horizon.



Vue 3D sans le projet de remblai



Impact de la modification topographique

L'impact est modéré. Les vues sur les différents points d'intérêts sont maintenues. Les lignes topographiques sont maintenues dans leurs formes.

Impact sur le paysage



Percée dans l'axe de la route de Collex

Le passage sous-voies de l'autoroute dessine une fenêtre dans l'axe de la route de Collex traversant le bois d'Avault. Le talus arboré qui l'accompagne se fond avec la masse forestière du bois d'Avault.



Vue 3D sans le projet de remblai



Vue 3D projet

Impact sur le paysage



Le long de Crest d'El

Situé sur une colline, la vue est dégagée et clairsemée laissant apparaître des repères territoriaux comme le Salève, la colline de Pregny, le point culminant à 435 m du champ des Bisons, la haie bocagère entre les champs Planet et Champs du bois ainsi que le cordon boisé accompagnant le Gobe.



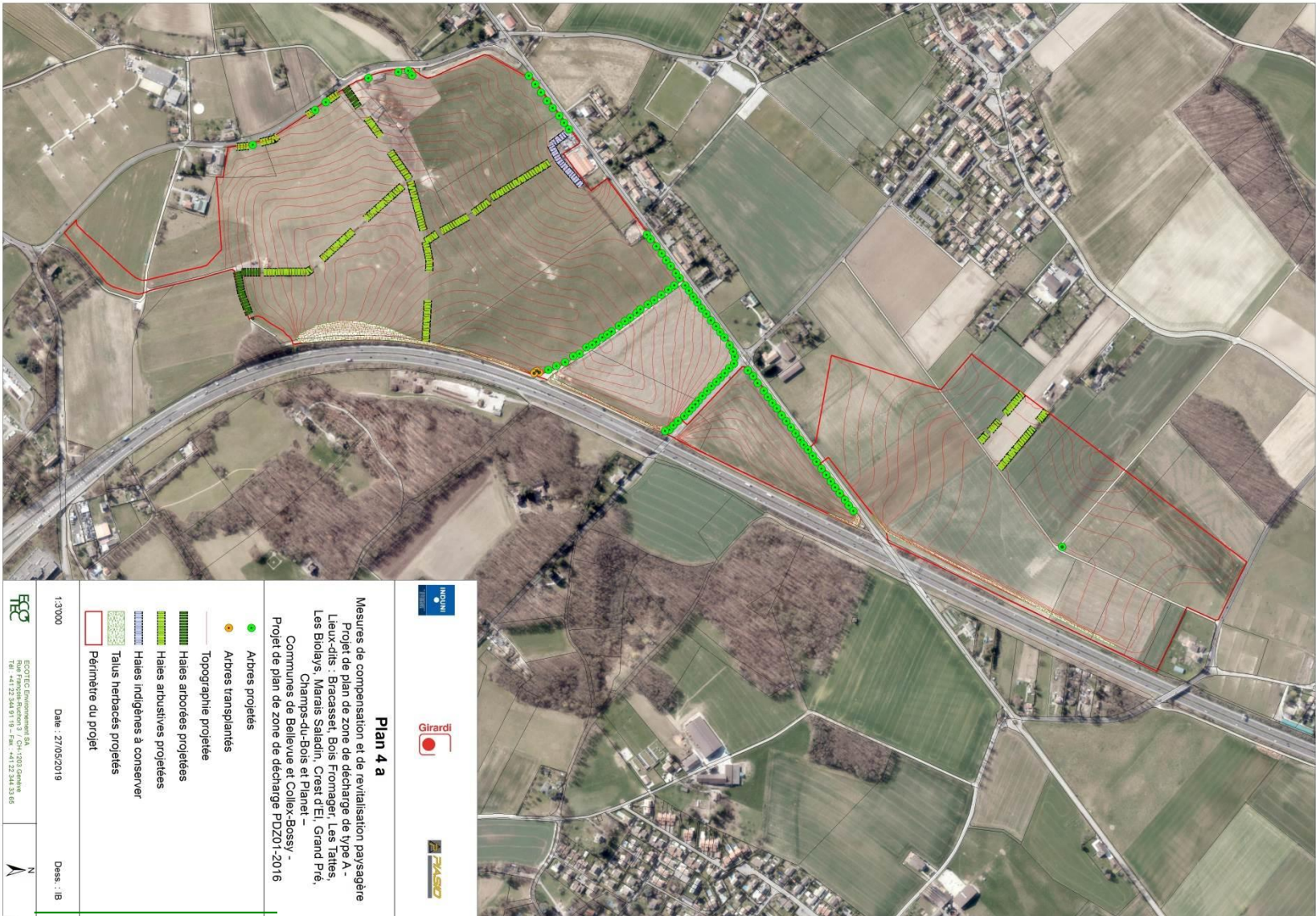
Vue 3D sans le projet de remblai



Impact de la modification topographique

L'impact est faible. Les vues sur les différents points d'intérêts sont maintenues. Les lignes topographiques sont maintenues dans leurs formes (point culminant).

Les mesures prévues pour la nature et le paysage



Bénéfices en lien avec le projet

- Réduction des nuisances sonores de l'autoroute pouvant aller jusqu'à -15 dB(A) sur un linéaire de 650 ml
- Financement de la piste cyclable sur la route de Colovrex.
- Reconstitution de sols fertiles pour l'agriculture (apport de plus de 300'000 m³ de matériaux terreux).
- Concept paysager préservant les vues et prévoyant la plantation de quelques 1'200 ml d'alignements d'arbres et plus de 1'500 ml de haies vives en compensation.
- A l'échelle globale, réduction des émissions de polluants atmosphériques (environ 15 mio de km parcourus en moins si on considère une évacuation comme actuellement sur les sites en France).

Conclusions

Les porteurs du projet comprennent les réticences de la population.

L'ensemble du projet est pensé de manière à réduire les nuisances tant sonores que sur la qualité de l'air.

- Des andains anti-bruit seront systématiquement mis en œuvres dès le début des étapes et seront maintenus durant toute leur durée.
- les accès se font hors de villages et que les circulations internes sont le plus loin possible des habitations.
- Le matériel utilisé est à la pointe de la technologie.
- Toutes les mesures de réduction des nuisances qu'il est possible de mettre en œuvre sont prévues dans l'étude d'impact et conforme aux directives légales.

Conclusions

- Un ingénieur environnement sera sur place pour veiller au respect des limites et directives appliquées.
- Le projet paysager prévoit un concept de plantations avec 1200 ml d'alignements de nouveaux arbres et plus de 1'500 ml de haies vives.
- L'ensemble des cheminements sera maintenu pendant l'exploitation.
- Investissement sur la mobilité douce à hauteur du prix de l'aménagement cyclable (estimation 3.2 mio de CHF).
- Retombées fiscales cantonales, communales et autres, camions Suisse, taxes et impôts sur les entreprises et privés restent sur le Canton et les communes.

Discussion et questions